des communes, leur déclara ou'il remarquoit dans les préliminaires de la paix, une infouciance vicieuse sur le commerce sutur de la Grande-Bretagne. Il dit que, pour y remédier . la chambre devoit s'informer . avant que le traité de paix fût conclu : 10. du nombre des navires de Gernesey & de Jersey emploiés, depuis 1762 jusqu'à 1777, à la pêche de la Nouvelle-Ecosse : 2º. de la quantité de gomme, importée du Sénégal dans la Grande-Bretagne pendant le même tems : 26, de celle des esclaves transportés dans cette même période, de l'Afrique à nos diverfes colonies: 4°. de celle des fourrures qui ont été exportées du Canada; & 5º. enfin de celle du bois de campêche que nous avons coupé & commercé, aussi dans le même tems.... Dans cette féance, le lord Newhaven dit qu'il étoit alarmé de quelques paroles de Mr. Fox concernant les préliminaires de la paix. & qu'il desiroit de savoir de la chambre s'il étoit donc vrai qu'on n'y pourroit discuter ces préliminaires que quand ils feroient fignés, c'està-dire . lorsque toute discussion seroit inutile. A quoi M. le secretaire Townshend répondit que, selon l'usage, cela étoit de fait : mais que S. M. & fon confeil ne les ratifieroient point sans les avoir bien pesés, bien discutés. M. Dolben, répliquent au ministre, dit que le cas de la paix acquellement différoit de celui des paix précédentes & que, puisqu'il s'agissoit de la cession d'une partie confidérable des domaines de la nation, la pation en corps devoit examiner, abstraction Maria da da da da 💆